

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 02 novembre 2022, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux de raccordement, pour les besoins des maisons 9- 17, rue Pierre Krier à Bereldange :

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi 07 novembre 2022 de 08.00 heures jusqu' au mercredi 07 décembre 2022 à 17.00 heures, dans la rue Pierre Krier, du côté impair, sur le tronçon longeant les maisons numéros 9-17, sur une longueur de 35 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

## Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du lundi 07 novembre 2022 de 08.00 heures jusqu' au mercredi 07 décembre 2022 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Pierre Krier, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long des maisons numéros 9-17, sur une longueur de 35 mètres, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

## Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

Du lundi 07 novembre 2022 de 08.00 heures jusqu' au mercredi 07 décembre 2022 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue Pierre Krier, longeant les maisons numéros 9-17 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec les numéros impairs doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

## Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Du lundi 07 novembre 2022 de 08.00 heures jusqu' au mercredi 07 décembre 2022 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue Pierre Krier, longeant les maisons numéros 9-17 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec les numéros pairs ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

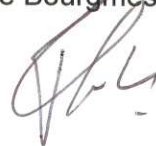
Walferdange, le 03 novembre 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber

